

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Du 29 novembre au 6 décembre par vote électronique

Éditorial



Dans un contexte marqué par une diminution continue des effectifs, face aux attaques que représente CAP 2022 qui va exploser notre administration, remettre en cause nos droits et garanties, détruire nos règles de gestion, abandonner des missions et dégrader nos conditions de travail, il faut envoyer un message clair. Il ne faut pas glisser vers la résignation.

Les dernières déclarations de M. Darmanin sur les « plans de départs volontaires » et les recrutements massifs de contractuels annoncent la fin des principes d'égalité, de neutralité et de responsabilité induites par le statut de la Fonction publique. C'est un véritable plan social que nous allons subir !

Plus que jamais, **l'heure est venue de se dresser contre ces plans de destruction massive du modèle social français.**

Durant le mandat écoulé, nos élus ont non seulement défendu les intérêts de tous les agents du département mais aussi agi pour le maintien d'un service public de qualité et de proximité pour l'utilisateur.

Face aux restructurations incessantes et aux pertes de missions, la CGT Finances publiques 31 s'est toujours attachée à défendre vos intérêts et lutter contre le démantèlement de la DGFIP,

Une forte participation aux différents scrutins confère aux futurs élus la légitimité de leur mandat et permet aux agents de donner les moyens d'être entendus par leur administration. Les résultats de ce vote représentent un fort enjeu pour la CGT.

C'est l'occasion de s'exprimer et de prouver qu'un autre choix de société est possible. Celui-ci est porteur de solidarité et de progrès. Le vote CGT c'est agir pour une société plus juste. C'est pour cela que la CGT se bat pour renforcer toutes les missions de la DGFIP et pour s'assurer qu'elle pourra assumer son rôle au cœur de notre État.

Nos propositions, nos valeurs et nos convictions fondent notre action.

Le vote CGT est un vote d'avenir !

Prolongez la lutte dans les urnes, votez et faites voter CGT !

Estelle MOLLO GENE et Jean-Marc SERVEL

Secrétaires CGT Finances publiques 31



Sommaire

Page 2 : Compte rendu du dernier mandat 2014-2018

Page 3 : Trombinoscope et profession de foi de la CAPL A

Page 4 : Interview de Julie FAUVEL, tête de liste pour la CAPL A



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfipecgt.fr/31/> cgt.drifp31@dgfipecgt.fr



CAPL N°1 des inspecteurs

Section CGT Finances publiques 31

Compte rendu de mandat des élus CGT

Concernant notre action au sein de la C.A.P. locale inspecteurs, nous évoquerons successivement l'évaluation, les mutations et la liste d'aptitude :

L'évaluation

Nous avons constaté une baisse du nombre de recours en 2018 suite à la suppression des réductions d'ancienneté et des valorisations.

En 2017, huit dossiers ont été examinés (six en 2016).

En 2018, un seul recours concernant le tableau synoptique a été présenté.

Nous avons toujours considéré que l'appréciation générale et le tableau synoptique étaient des éléments majeurs de l'évaluation des agents.

Aujourd'hui, ces deux éléments illustrent entièrement l'évaluation.

Au moment où la Direction Générale veut imposer la suppression des C.A.P. nationales de recours de second niveau en matière d'entretien professionnel, nous tenons à souligner que nous avons constamment travaillé avec nos élus nationaux pour la défense de certains dossiers.

Ainsi, en 2016, notre syndicat a obtenu en CAPN une valorisation de deux mois concernant un dossier initialement examiné en CAP locale.

Naturellement, nous sommes opposés à une pseudo démarche de déconcentration des décisions qui aurait pour conséquence unique une réduction des droits des agents.

En 2017, nous avons défendu quatre dossiers et nous avons obtenu une réduction d'ancienneté, une valorisation, une modification de l'appréciation générale et une modification du tableau synoptique.

Nous sommes donc intervenus sur toutes les déclinaisons de l'évaluation et nous considérons aujourd'hui que les inspecteurs doivent être conscients de la nécessité de se défendre en C.A.P. locale et en CAP nationale.

Les mutations

Depuis 2017, il n'y a plus qu'un mouvement de mutations par an pour les inspecteurs. Nous avons dénoncé la suppression du mouvement complémentaire du 1^{er} mars.

Pour les élus de la C.G.T. Finances publiques, chaque C.A.P. locale de mutation a été l'occasion de dénoncer les suppressions d'emplois dans notre département. Aujourd'hui, le TAGERFiP de la Haute Garonne ne comprend plus que 282 inspecteurs ; cette chute des effectifs génère de graves difficultés dans de nombreux services.

Les « mouvements mécaniques » ont été vérifiés. Nous sommes intervenus efficacement pour défendre la

situation de plusieurs collègues ALD et éviter ainsi des affectations non désirées.

Nous avons été mandatés pour évoquer des situations parfois très délicates.

Vous savez que la Direction Générale veut renforcer les pouvoirs des directeurs locaux en matière de mutations. Il s'agit notamment de leur permettre de prononcer unilatéralement des affectations dans l'ensemble du département. Cette situation sera expérimentée dans plusieurs directions dès 2019 et risque d'être généralisée en 2020.

Quelles que soient les circonstances, vous pourrez compter sur nous pour défendre les inspecteurs en matière de mutations et d'affectations.

La liste d'aptitude

La DGFIP a revu à la baisse le niveau de promotion interne depuis plusieurs années. Le concours interne d'inspecteur et l'examen professionnel restent très sélectifs. Nous revendiquons la création de postes par le biais du concours interne et par le biais d'un véritable examen professionnel.

Pour la liste d'aptitude, nous constatons que le nombre de potentialités est désormais très faible. Pour l'ensemble de la délégation Sud-Pyrénées, huit potentialités seulement étaient affichées en 2017.

En Haute-Garonne, le nombre de potentialités est passé de 3 à 2.

Pour notre département, nous avons chaque année attiré l'attention de la direction sur l'âge des candidats promouvables.

Depuis quatre ans, la DG considère que les agents de plus de 58 ans peuvent être sélectionnés et que le fait de pouvoir dérouler ou non une carrière suffisamment longue dans le nouveau grade n'est plus considéré comme un élément conditionnant une promotion au grade supérieur. Les collègues potentiellement concernés par cette disposition sont nombreux en Haute-Garonne. Nous avons insisté sur la nécessité d'examiner objectivement la situation de ces agents qui n'avaient pas candidaté pendant plusieurs années pour une question d'âge.

Chaque année, nous avons défendu de nombreux dossiers en soulignant la qualité des travaux des contrôleurs auxquels nous expliquons que le passage de B en A par liste d'aptitude est une démarche qui dure plusieurs années.

À l'occasion de chaque C.A.P. locale, nous avons réussi à faire évoluer favorablement la situation de plusieurs collègues dans un contexte de plus en plus difficile.

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr





CAPL N°1 des inspecteurs

Section CGT Finances Publiques 31



Candidats et profession de foi



Julie FAUVEL (3ème BDV - Rangueil)
Jean-Jacques BERGOUGNOUX (PCE Cité)
Jorge DEVECCHI (2ème BDV - Rangueil)
Muriel GOMEZ-HEBRARD (SIE Nord Cité)

Michèle MAYRAN (Div Part R. des lois)
Claude DROUOT (Trésorerie Muret)
Carole HILAIRET (SIP Muret)
Nathalie ROUSSEAU (PCRP Rangueil)

En CAP, pour me défendre, je choisis un syndicat :

UN SYNDICAT QUI M'INFORME

Des élus disponibles et compétents qui répondent à toutes les interrogations et rendent compte de leur mandat.

Des publications à destination de toutes et tous pour une information la plus complète possible (journaux, comptes rendus de réunions, site internet...).

UN SYNDICAT DYNAMIQUE, RÉACTIF ET À L'ÉCOUTE, AU PLUS PRÈS DE LA RÉALITÉ QUOTIDIENNE DE TOUS LES AGENTS.

En effet, les candidats de la CGT sont des femmes et des hommes des deux filières représentant les différents services de la DRFiP :

- qui veilleront localement au respect des droits et garanties en vigueur à la DGFIP, particulièrement dans cette période de mise en place de nouvelles règles de gestion;
- qui placent leurs interventions au cœur de la défense individuelle et collective des personnels dans un cadre de garanties fortes.

UN SYNDICAT QUI ME RESPECTE ET SE BAT POUR MOI

La CGT a toujours répondu présente :

- dans les CAP (*mutations, recours en évaluation/notation, liste d'aptitude, tableaux d'avancement*) en lien avec les élus nationaux;
- au quotidien par un soutien, des conseils, un accompagnement humain individuel...

Les élus continueront de préparer et défendre les dossiers avec sérieux et professionnalisme en toute transparence et impartialité, dans le respect de la confidentialité des situations personnelles.

LA CGT, FORCE DE PROPOSITIONS ET D'ACTIONS

La CGT dénonce et combat tout système d'évaluation/notation qui conduirait à l'instauration d'une part de rémunération au mérite.

Les CAP locales issues de conquêtes sociales sont un outil pour la sauvegarde des droits et garanties des agents. La CGT s'est toujours attachée à leur respect et à leur amélioration. Respecter les règles individuelles, c'est garantir des droits collectifs.

Le vote CGT porte en lui l'espoir du combat nécessaire pour gagner l'avènement d'une meilleure société basée sur le partage, l'égalité, la fraternité et non sur la concurrence, l'austérité et le libéralisme.

Voter CGT, c'est se protéger individuellement et construire collectivement.

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr





QUESTIONS À ...

Julie FAUVEL

Tête de liste pour la CAPL des inspecteurs



Peux-tu te présenter ?

Julie FAUVEL : Je suis entrée dans l'administration à 22 ans en tant que cadre C. Et dans les jours qui ont suivi, j'ai adhéré à la CGT.

Pourquoi la CGT ? Mon grand père et mes parents étaient militants CGT dans d'autres administrations et dans le privé. Leur passé syndical m'a prouvé qu'il était important d'être organisé en syndicat pour défendre ses droits. La CGT défend aussi des valeurs que je partage.

Très vite, après deux ans d'activité dans les services, la section, dont je faisais partie, m'a demandé de postuler sur les listes électorales des futures élections professionnelles et j'ai été élue en CAPL pour la catégorie C à Paris Ouest pendant quatre ans. J'ai également été représentante pour le CHSCT de Paris Nord-Ouest à la même époque.

À l'issue de ce mandat, j'ai eu le concours de B et aux élections suivantes j'ai été élue pour la CAPL B durant deux ans dans le 92 jusqu'à mon affectation en Haute-Garonne. En parallèle, j'ai été experte en CAP Nationale pour la catégorie B durant cinq ans. J'ai participé aux CAPN de mutation, notation, liste d'aptitude, tableau d'avancement et même en conseil de discipline.

Cette expérience nationale m'a permis de bien m'investir et d'acquérir de solides connaissances en terme de règles de gestion et de droits et garanties des agents.

Depuis j'ai eu le concours de cadre A et suis candidate en CAP locale mais également en CAP nationale.

Quelle est ta définition du rôle d'une élue ?

J F : Pour moi, être élue, mais, plus particulièrement, élue de la CGT, c'est défendre individuellement les agents mais, toujours, dans un cadre collectif. C'est faire

respecter les droits et garanties de chacun sans laisser de place à l'arbitraire. C'est rendre compte, tout au long de son mandat, aux syndiqués et à l'ensemble des agents par des comptes rendus après chaque CAP. C'est défendre l'ensemble des collègues qu'ils soient syndiqués CGT ou non.

C'est également rappeler, lors de chaque CAP, les revendications de la CGT en matière de règles de gestion et de droits et garanties aux agents.

Quels sont, selon toi, les enjeux du vote CGT ?

J F : Voter CGT, c'est être certain que les représentants seront formés pour défendre au mieux les droits et garanties des agents, d'avoir des élus combattifs pour faire entendre nos revendications.



Les élus CGT ne sont pas là pour faire de la figuration. Dans le cadre des futures réformes des CAPL qui s'annoncent (suppressions éventuelles de la CAPN de recours pour l'entretien professionnel, de nouvelles règles de mutations nationales), les CAP locales vont prendre de l'ampleur et leurs enjeux seront capitaux. Avoir des élus expérimentés et qui maîtrisent les règles sera essentiel.

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

